

***ENSEMBLE POUR GARANTIR
L'AVENIR***

Fonds National d'Investissement



02 Février 2026



Plan

01

**Présentation
du FNI**

02

Missions du FNI

03

**Nos projets de
partenariat**

04

**Nos secteurs
d'intervention**

05

Notre vision

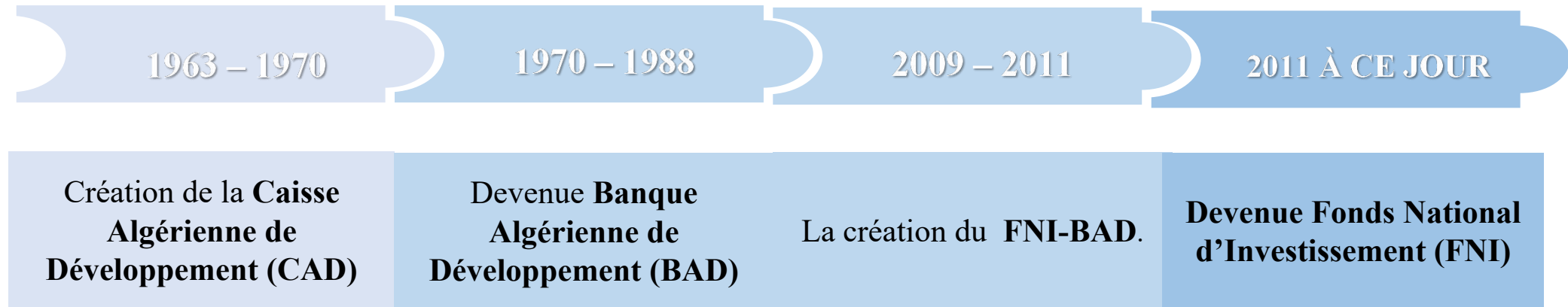
06

**L'intégration locale et sous-
traitance en Algérie : enjeux et
soutiens institutionnels**

Notre Histoire

Anciennement Banque Algérienne de Développement (ex Caisse Algérienne de Développement), Le **FNI-Fonds National d'Investissements**, est une Institution Financière Publique spécialisée dotée d'un **capital de 275 Milliards de DA soit 2,1 Milliards USD**.

63 ANS D'HISTOIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



Le FNI est chargé de concourir au financement des investissements par l'octroi de prêts aux entreprises ou par des prises de participation dans le capital social des Sociétés Algériennes et/ou étrangères.

Le FNI intervient à travers ses Fonds Propres ou pour le compte des tiers, plus particulièrement à travers les ressources du Trésor.

Missions du FNI

Financements sur ressources propres

- Prise de participation
- Crédit d'investissement
- Octroi de garantie

L'offre du FNI est destinée aux investisseurs Publics et Privés. Les projets ciblés doivent s'aligner avec les objectifs du Fonds en termes d'avantages Economiques, Financiers, Techniques et du développement durable et la protection de l'environnement.

Gestion pour compte

Le FNI gère pour le compte du Trésor Public les prêts octroyés aux entreprises publiques dans le cadre du financement des grands projets hautement structurants.

Il agit également, en qualité de comptable assignataire, dans le cadre de l'exécution financière des programmes d'infrastructures et d'équipements publics.

Enfin, il assure également un mandat de supervision de la gestion des fonds d'investissement régionaux.

Financement sur ressources propres I-Prise de participation (1/3)

Le FNI intervient dans le **financement du haut du bilan par la Participation en capital pour renforcer les fonds propres des entreprises**, qui peuvent être soit en phase de :

Création (capital création)

Développement / Restructuration (capital développement)



Taux de participation

Un taux de participation minoritaire, limité en général à 34% du capital social.

Période de participation

Une période limitée dans le temps : entre 5 à 7 ans.

Conditions

La prise de participation est soumise à la signature d'un Pacte d'actionnaires

Financement sur ressources propres I-Prise de participation (2/3)

Quels Avantages ?



contribue à l'amélioration de la structure du bilan et suscite l'intérêt d'autres créanciers dans le cadre de futures levées de fonds.

Ce mode de financement est également particulièrement adapté aux projets nécessitant de fortes intensités capitalistiques.

Des Fonds propres consolidés



La présence d'un investisseur institutionnel tel que le FNI au sein de l'actionnariat, constitue un facteur de confiance pour les organismes financiers, les rendant ainsi plus favorables à accorder des financements.

Un meilleur accès aux Crédits



Le FNI met à disposition son expertise en matière de financement, de développement, et de gouvernance, tout en faisant bénéficier la société de son réseau d'affaires.

Apport en gouvernance et en réseau professionnel

Financement sur ressources propres

II-Crédit Moyen et Long Terme (1/2)

Le Crédit Moyen et Long Terme (CLMT) concerne exclusivement le financement des investissements (et non l'exploitation) en ciblant trois destinations :



Création

Un Financement de l'acquisition des équipements ou autres immobilisations nécessaires aux projets d'envergure.



Extension, diversification

Financement de la croissance de l'activité ou la diversification des produits et/ou des marchés.



Réhabilitation et la mise à niveau

Financement des opérations de remplacement, de renouvellement ou de modernisation des équipements de production.

Financement sur ressources propres

I-Prise de participation (3/3)

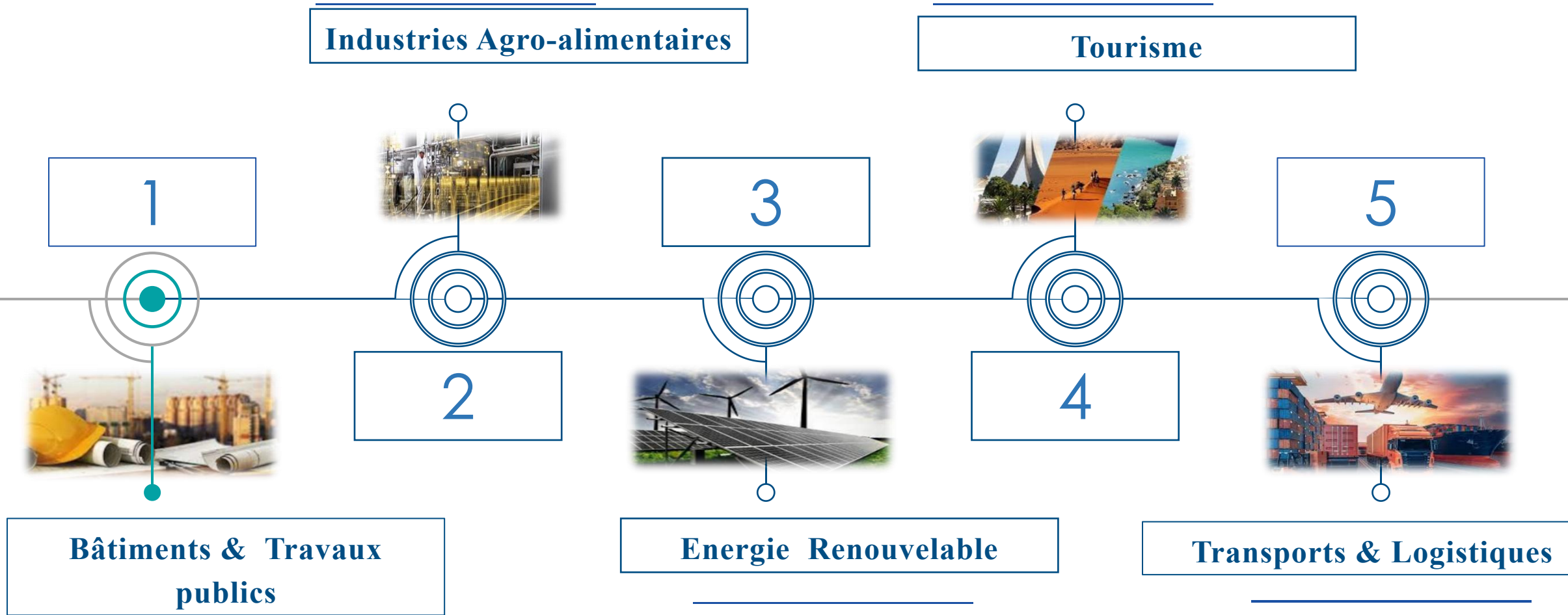
Les sociétés cibles

- Les projets à financer par des prises de participation, sont sélectionnés sur la base de quatre groupes de critères :
 - Les compétences managériales et système d'organisation des partenaires
 - Impact socio économique et développement durable ;
 - Les apports des partenaires ;
 - La qualité du business model.

Mode de sortie

- La sortie du FNI du capital de la société se fait suivant des modalités décrites dans le pacte des actionnaires :
 - Cession des titres aux fondateurs/ actionnaires en leur accordant ainsi un droit de préemption ;
 - Introduction des titres à la bourse des valeurs mobilières ;
 - Cession au profit d'un partenaire industriel, stratégique ou financier local ou étranger.

Nos secteurs d'intervention (1/2)



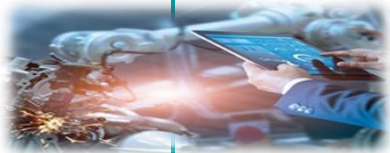
Nos secteurs d'intervention (1/2)

Services Financiers

6



8



7



Industries

TIC & Innovation

Nos projets de partenariat (1/2)



Stellantis Production Algérie

Date d'entrée en partenariat: Décembre 2023

Taux de participation du FNI: 13,90%

Secteur: Construction Automobiles

Capacité de production annuelle: 90 000 U/An

Nombres de modèles fabriqués : 3 Modèles

Intégration locale: 13 sous-traitants locaux.



BALADNA EL DJAZAIR

Date d'entrée en partenariat: Janvier 2025

Partenaire: Baladna Investement

International

Taux de participation FNI: 49%

Secteur: Agriculture saharienne et production de lait en poudre

Intégration locale: plusieurs soutraitants locaux et étrangers.



BF EL DJAZAIR

Date d'entrée en partenariat : Novembre 2024

Partenaire : Bonifiche Ferraresi International (Italie).

Taux de participation FNI: 49%

Secteur : Agriculture saharienne, production de blé, produits légumineux et pâtes alimentaires,

Intégration locale : intégration locale et éventuellement étrangère.

Nos plus grands Projets (2/2)



HAQA- Hôpital Algéro-Qatari

Date d'entrée en partenariat: Décembre 2024

Partenaire: ELEGANCIA, Estithmar Holding-Qatar

Taux de participation du FNI: 40%

Secteur: Santé

Complexe hospitalier: Capacité 300 lits et 40 spécialités.



Algerian Qatari Steel (AQS)

Date de création : Janvier 2014

Participation du FNI: 5%

Partenaire: Qatar Steel International

Secteur: Complexe sidérurgique-Production d'acier.



La Banque Algérienne du Commerce Extérieur - BACE

Date de création: 1982.

Localisation: Zurich-Suisse

Secteur: Services Financiers

Partenariat entre le FNI et la Banque Nationale d'Algérie- BNA

Spécialisation: Commerce Extérieur.

Pôle Technologique



Le Pôle technologique du FNI renforce l'intégration locale et la création de valeur technologique, cybersécurité, Solutions digitales, développement ERP.



Pôle Touristique & Services

Regroupe Village touristiques, Hôtels et loisirs, Grande distribution et attractions diversifiés,

Pôle Assuranciel



Regroupe les activités d'assurance Dommages et d'assurance Vie

Télécoms



Secteur Télécom et Solution Cloud: le portefeuille du FNI englobe le deuxième opérateur de téléphonie mobile du pays

BTPH



COSIDER, le leader du BTP en Algérie, grands ouvrages, Barrages, Tunnels, Métro, Stations de dessalement et autres ouvrages.

Notre vision

Collaboration

« Nous œuvrons à favoriser les partenariats et les synergies au sein de notre portefeuille et avec les parties prenantes externes, en créant des opportunités et des partenariats avantageux et bénéfiques. »

Orientation & Support

« Nous plaçons nos partenaires au centre de notre vision, se transformer et s'adapter afin de répondre à leurs besoins évolutifs et soutenir leurs initiatives stratégiques. »

Innovation

« Nous demeurons à la pointe de l'innovation, en tirant parti des technologies émergentes et des solutions créatives. »

Durabilité

« Nous nous engageons en faveur de la responsabilité environnementale, des pratiques commerciales éthiques et d'un impact social positif. »





**L'intégration locale et la sous-traitance en
Algérie : enjeux et soutiens institutionnels**

Objectifs de l'intégration locale en Algérie



Développement industriel national

Créer une chaîne de production nationale de biens et services industriels diversifiés.



Consolidation d'un réseau de sous-traitance

Consolider et soutenir le réseau des sous-traitants locaux existants et étrangers.

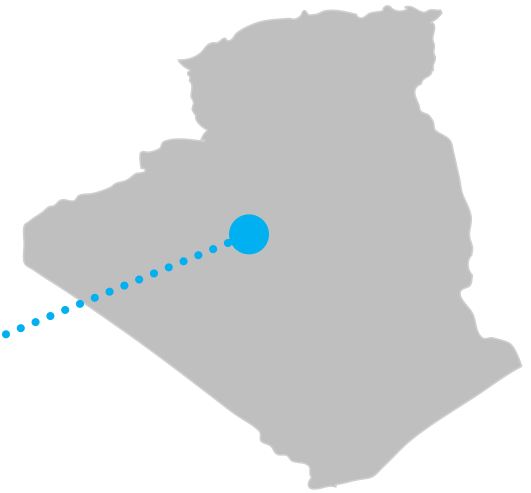


Stimulation de la coopération industrielle

Organiser des événements sectoriels pour renforcer la collaboration industrielle.

L'opportunité Régionale

Le marché régional présente un potentiel significatif couvrant l'ensemble du secteur de la construction automobile et de la sous-traitance.



L'Algérie est à l'intersection de trois zones de libre-échange totalisant plus de 2 Milliards d'habitants, dont 1,4 Milliards en Afrique.

En Afrique : environ 58 véhicules pour 1 000

habitants en moyenne, ce qui reste très faible comparé aux autres régions.

Europe : **environ 520 véhicules pour 1 000 habitants.**

Amérique du Nord (notamment États-Unis) : **environ 710 véhicules pour 1 000 habitants.**

Le FNI et leviers d'action-pour les sous traitants

Instrument Financier

Déploiement d'une gamme variée d'outils incluant les **financements directs**, les prises de participation au capital et les garanties pour sécuriser les investissements.

Soutien Indirect

Renforcement des chaînes d'approvisionnement locales par la montée en puissance des sous-traitants nécessaires aux projets financés. pour les entreprises locales.

Capital-Investissement

Intervention directe pour créer ou renforcer des acteurs stratégiques locaux et internationaux capables de devenir des partenaires fiables pour l'industrie.

Dispositif d'incitations à la construction automobile

Réforme structurante pour l'industrialisation automobile en Algérie (1/2)

Le décret exécutif n° 22-384 instaure un cadre réglementaire structuré, incitatif et orienté vers l'industrialisation, visant à attirer des constructeurs crédibles, développer l'intégration locale, sécuriser l'investissement et renforcer la filière nationale de construction de véhicules.

01

Cadre juridique clair et sécurisé
Définition précise de l'activité de construction de véhicules et de ses conditions d'exercice
Alignement avec la nouvelle loi sur l'investissement (loi n° 22-18 du 24 juillet 2022)

02

Promotion de l'investissement structurant
Exigence de réalisation d'un investissement structurant, garantissant des projets industriels pérennes

03

Renforcement de l'intégration industrielle nationale
Objectif clair et progressif d'un taux d'intégration de 30 % à la 5^{ème} année
Introduction d'un seuil intermédiaire (10 % à la 2^{ème} année) pour encourager la montée en charge industrielle

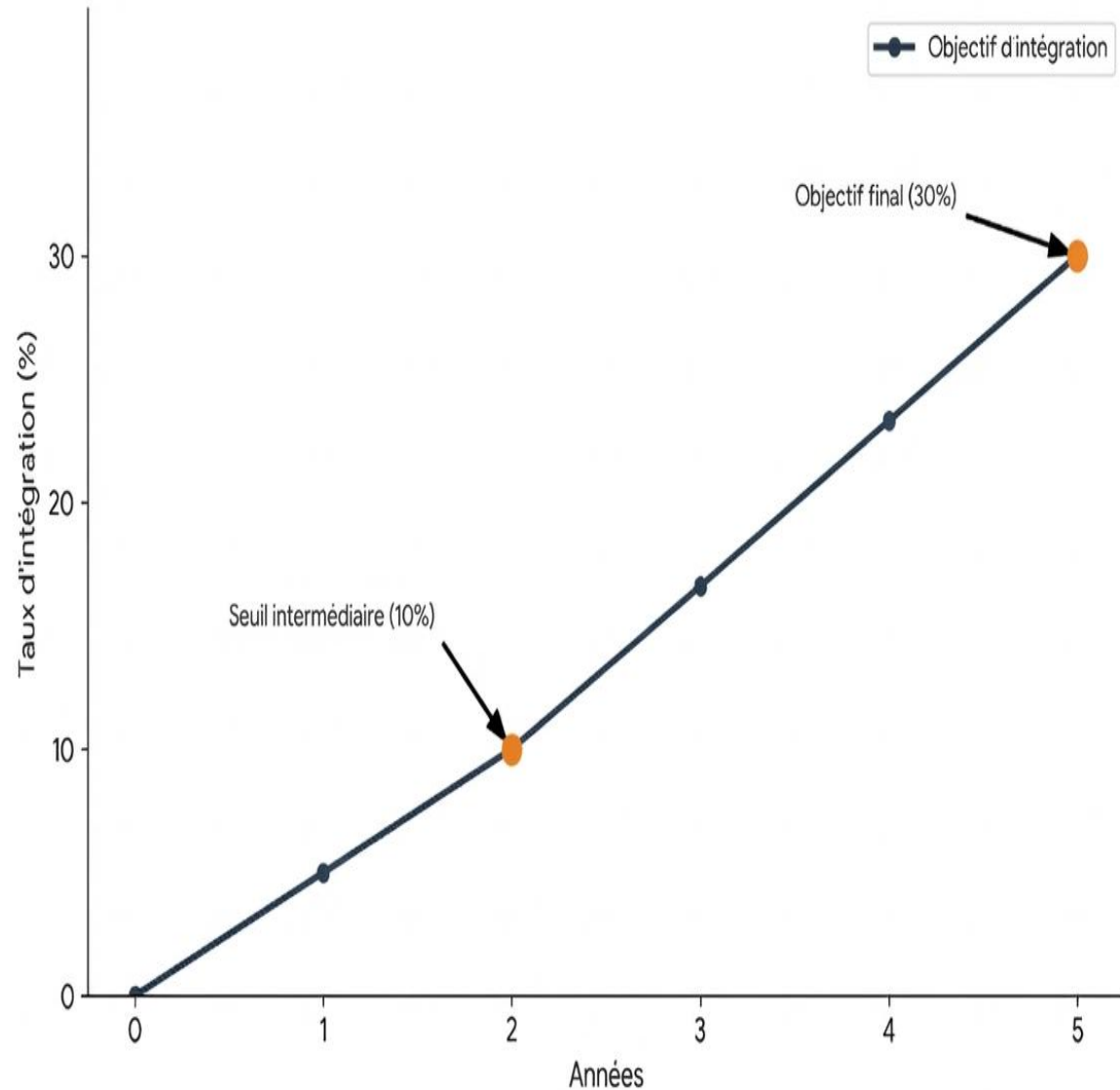
04

Incitations fiscales attractives
Bénéfice du régime fiscal préférentiel (article 60 de la loi de finances 2020) pour :
Les matières premières importées ou acquises localement,
Les composants acquis localement,

05

Procédure encadrée et transparente
Autorisation préalable délivrée dans un délai maximal de 30 jours
Autorisation valable 12 mois, offrant une visibilité aux investisseurs

Progression de l'intégration industrielle automobile nationale



Objectif clair et progressif d'un taux d'intégration de 30 % à la 5^{ème} année.

- Introduction d'un seuil intermédiaire (10 % à la 2^{ème} année) pour encourager la montée en charge industrielle.**
- Évaluation annuelle du taux d'intégration, assurant un suivi rigoureux.**

Dispositif d'incitations

Régime des investissements structurants (AAPI) 2/2

INVESTIR EN ALGÉRIE



Critères d'éligibilité élevés :
investissements créant au moins 500 emplois directs et d'un montant ≥ 10 milliards DA.



Impact économique majeur :
forte création de richesse, amélioration de l'attractivité du territoire et effet d'entraînement durable sur l'économie.



Avantages étendus : bénéficie des incitations fiscales, parafiscales et douanières, avec possibilité de transfert des avantages aux cocontractants réalisant le projet.



Accompagnement de l'État à travers la prise en charge, partielle ou totale, des infrastructures relevant de l'écosystème du projet (voiries et réseaux divers – VRD, routes d'accès, raccordements énergétiques et autres.

Un cadre favorable à l'investissement industriel



Rapatriement des dividendes, des bénéfices et des produits de cession en devises

1



Transfert des rémunérations du personnel expatrié conformément à la réglementation en vigueur.

2



Visibilité et prévisibilité à moyen et long terme pour les projets industriels.

3



Cadre légal clair et protecteur des investissements étrangers.

4



Merci pour votre attention

Contacts



www.fni.dz



contact@fni.dz

Notre Réseau

Direction Régionale Oran

RN N° 11, ZHUN
USTO BP 9351 31100-
Oran

041 70 66 93/94

Direction Régionale Alger

Lotissement Mont Froid,
Zonka, BP 36 - 16336
Birkhadem - Alger
023 52 82 03/04/05

Direction Générale

Rue Hassiba Ben Bouali
Tour N°01 EL-HAMM-Alger
023 82 43 10

Direction Régionale Annaba

Bd Mohamed Seddik BENYAHIA Pont
Blanc.
BP 3337 - 23000 Annaba
038 48 53 30/31

Direction Régionale Constantine

Zone Industrielle du 24 Février, Cité du
20 Août.
BP 468 - 25000 Constantine
031 61 63 20/30